L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 AOUT 1888. | 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 25 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an ... $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons samedi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1887-88 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs

PAR HOEY & O'CONNOR—Propriété pour commerce et résidence Nos 101 et 103 rue Espagne, près Bourgogne. La résidence élégante et les terrains spacieux No 255 rue Esplanade, coin Darbigny, et les maisons en briques à deux étages, No 120 rue d'Orléans et 171 173 et 175 rue St Claude.

PAR LE SHERIF—Au local No 115 rue du Canal, le contenu du dit local comprenant une buvette, comptoirs, tables, installations, verrerie, vaisselle et autres articles.

Deux articles du journal la "République Française."

LE COMPTE DE LA FRANCE AVEC L'ITALIE.

Dans notre article présentant le compte des pertes subies par l'Italie à l'exportation en France de ses principaux produits agricoles, nous disions: "Nous attendons que les Italiens fassent la démonstration des grandes souffrances que notre industrie doit subir—selon que l'ont affirmé leurs hommes d'Etat et leurs publicistes—par suite de la rupture de nos relations commerciales."

Eh bien, ce n'est pas la peine d'attendre. Nous avons pensé qu'il peut être intéressant de faire nous-mêmes cette recherche, et nous l'avons faite. Nous allons en présenter le résultat pour l'édification de qui de droit.

Comme nous l'avons fait pour ce qui concerne l'Italie, nous allons prendre les articles qui intéressent le plus l'exportation française, ceux que le tarif général italien nouveau, majoré encore de 100 ou de 50 0/0, a eu pour objet d'atteindre le plus spécialement. Nous voulons parler des produits textiles manufacturés.

C'est cela surtout qui semblait intéresser l'Italie et c'est sur ces produits qu'elle a fait porter toutes les rigueurs de son tarif. Les Italiens pensaient et disaient que nos industries textiles en éprouveraient de grandes souffrances et que de la sorte, notre gouvernement serait amené à capituler.

Nous sommes heureux de leur apprendre qu'ils ont été mauvais prophètes et que d'ailleurs, à supposer que notre exportation tout entière de textiles eût été frappée de proscription à l'entrée en Italie, nos industries n'en fussent pas mortes.

En effet, la France exporte bon an mal an pour 760 à 800 millions de francs de produits textiles manufacturés: dans ce chiffre, l'Italie entre pour 30 à 35 millions, c'est-à-dire un peu plus de 4 pour cent. Ce n'est pas, comme on voit, une affaire absolument importante. Cependant il était intéressant de rechercher si, depuis la mise en pratique des tarifs de guerre, une brèche équivalente s'était produite dans notre exportation générale.

Or, c'est le contraire qui a eu lieu. Cette exportation qui, pour les six premiers mois de 1887, avait atteint au chiffre de 361,023,000 francs, s'est élevée, pour les six premiers mois de 1888, à 366,756,000 francs, en augmentation de *cinq millions sept cent trente cinq mille francs*, comme le démontre le petit tableau ci-dessous:

Exportation des produits textiles manufacturés par la France

SIX PREMIERS MOIS 1887 1888 COMPARÉS

	1888 milles fr.	1887 milles fr.
Tissus de soie à bourre de soie	117 541	108,164
— de laine	169 940	169,094
— de coton	50 811	57 447
— lin et chanvre	4 417	3 876
— de jute	1 185	1,209
Fils de laine	16 609	16,873
— de coton	1 182	1 200
— de chanvre	4 828	3 793
— de jute	743	540
Totaux	366 758	361,023

Il y a donc augmentation sur tous les articles, sauf sur les tissus de coton; mais la brèche constatée sur ce point n'a pas été faite entièrement par l'Italie qui ne compte, dans cette perte, que pour environ 1,200,000 francs. Le surplus provient d'une moins grande expédition en Belgique, en Espagne, en Algérie et dans l'Amérique du Sud des tissus de coton mélangés qui ont perdu, à l'exportation totale, 1 millions et demi de francs.

Mais revenons à l'Italie et au tort que ses tarifs nous ont fait.

Le tableau ci-dessus va l'établir exactement:

Nature des marchandises.	Six premiers mois 1887 kilog	Six premiers mois 1888 kilog	Différence en moins en 1888 quantités kilog	Différence en moins en 1888 valeur francs
Fils de chanvre de lin, écrus	241 183	30 891	210 292	357 500
Tissus de soie et bourre de soie unis	21 004	10 358	10 646	745 000
Tissus façonnés	2 449	848	1 601	128 000
Tulle de soie	8 482	2 183	6 299	503 000
Passementeries de soie	5 395	1 024	4 371	481 900
Draperies	171 693	106 400	64 293	817 600
Etoffes diverses de laine, mérinos, etc.	352 223	197 100	155 123	1 085 800
Etoffes mélangées	160 360	10 600	[illegible]	2 379 500
Tissus de coton, percales, calicots écrus	133 900	66 100	67 800	153 090
Tissus teints	116 900	61 900	55 000	198 000
Tissus mélangés	134 900	42 000	92 900	712 000
Total				7 183,700

Ainsi nos pertes, de ce chef, sont de près de 7 millions et demi de francs. Pas tout à fait, car il faut en déduire 325,000 fr. pour un excédent de 8,868 kilogrammes qui s'est produit dans nos exportations en Italie de tissus de soie mélangés. Mon Dieu oui! là, malgré les tarifs, notre exportation a été supérieure.

L'on voit que ce qui a le plus souffert, ce sont les tissus de laine et les draperies, en perte de plus de 4 millions, ce qui doit combler d'aise M. le sénateur Rossi. Il faut dire pourtant que si les industriels français ont été frappés de ce côté, ils ont pris des compensations par ailleurs. C'est ainsi que, malgré leur perte subie en Italie, nos exportations totales de draperies se sont élevées de 65 à 71 millions, en hausse de 6 millions; nos exportations de lainages se sont accrues de 7 millions de francs, de 35 à 42; il n'y a eu perte, comme pour les cotons, que sur les étoffes mélangées, qui, décidément, ne semblent pas en faveur cette année-ci.

Ce qui ressort de l'ensemble de ces faits, c'est qu'en dépit de la perte d'un peu plus de 7 millions de francs subie par nos industries textiles sur l'entrée en Italie, l'exportation totale de ces industries, pour les six premiers mois de l'année courante, est de plus de 8 millions et demi supérieure à celle de la période correspondante de 1887, ce qui prouve, comme nous l'avons dit plus haut, que nous avons réparé par ailleurs les pertes subies par suite de l'élévation des tarifs italiens et que nos industries ne périclitèrent pas de ce chef.

Les Italiens peuvent-ils en dire autant de ceux de leurs produits que la France ne leur achète plus: le vin, l'huile, les bestiaux? Il y en a pour 150 millions. La *Riforma* s'est évertuée à expliquer qu'il ne fallait pas compter sur un seul marché, le marché français. Ce journal optimiste serait bien venu à nous dire sur quels marchés les Italiens écoulent les vins, les huiles et les bestiaux que la France ne leur achète plus.

A PROPOS DE MASSOUAH.

On a vu que M. Goblet, dans sa note aux puissances à propos des affaires de Massouah, maintient entièrement la thèse qu'il avait soutenue dès le début de l'incident. D'après notre ministre des affaires étrangères, le gouvernement italien avait réservé, jusqu'à ces derniers jours, la question de souveraineté sur le territoire de Massouah. M. Mancini, et plus tard M. Crispi lui-même, avaient pris soin de déclarer, soit à la tribune de la Chambre italienne, soit dans des communications diplomatiques relatives à Massouah, que l'Italie n'entendait pas faire acte de possession, mais simplement acte d'occupation.

Le dernier document de ce genre date de 1886. L'Italie venait de signifier aux puissances le blocus de Massouah. La Porte protesta contre ce qu'elle considérait comme une atteinte à sa souveraineté. Même alors, la réponse de l'Italie contenait encore la même affirmation du caractère provisoire de l'occupation de Massouah.

La question de l'abrogation des capitulations est intimement liée à la question de souveraineté. Cependant, même si l'on considérait dès à présent la souveraineté de Massouah comme réellement transmise aux Italiens par l'occupation de fait, l'abrogation des capitulations ne résulterait pas implicitement de cette concession. Les précédents autorisent M. Goblet à soutenir que les capitulations n'ont pu être abolies, dans des cas analogues, qu'après des négociations avec les puissances intéressées. C'est ainsi que les choses se sont passées pour deux provinces de l'empire ottoman, la Bosnie et l'Herzégovine, et plus tard l'île de Chypre, qui avaient respectivement été placées en vertu de traités réguliers sous l'autorité de deux puissances européennes.

Telle est l'argumentation de M. Goblet. C'est maintenant aux cabinets étrangers, que cette affaire intéresse au même titre que nous, de faire connaître leur opinion.

Le gouvernement autrichien a déjà répondu en prenant bonne note de la communication que lui a adressée M. Crispi. Cette communication elle-même, qui a pour résultat la reconnaissance de l'autorité italienne à Massouah, n'a-t-elle pas mis un état de choses irrégulier?

Ces questions de droit international public, reposant sur l'usage et sur les précédents dont la signification est souvent controversée, sont extrêmement délicates et demandent à être étudiées avec sang-froid et sans passion.

C'est ce que M. Crispi n'a pas voulu comprendre. Il a cru pouvoir glisser dans sa note aux puissances des attaques contre la France: double manquement au code de la politesse et aux usages diplomatiques. La presse étrangère, les journaux anglais notamment, ceux mêmes qui font profession d'appuyer constamment l'Italie et qui la traitent volontiers d'alliée, ont désapprouvé ces procédés.

Nous n'en avons rien dit, estimant que la réserve et la dignité de la diplomatie et de la presse françaises nous vengeaient mieux que tout le reste de pareilles incorrections.

Ce n'est pas que cette conduite étrange de M. Crispi nous laisse indifférents. Nous nous demandons avec étonnement où M. Crispi veut en venir. Quel est le but de cette politique que le *Nord* appelait la semaine dernière une "politique de provocation"? Est-ce pour M. Crispi la simple satisfaction d'imiter en tout son modèle M. de Bismarck? Ou bien M. Crispi croit-il cette campagne nécessaire pour faire oublier les désastres causés par sa politique économique?

Jetez un regard en arrière, voyez ce qui se passe depuis quelques mois. Entre les mains de M. Crispi, le moindre incident de frontière devient une affaire diplomatique, que dis-je? des événements imaginaires menacent de se transformer en conflits internationaux. Vous rappelez-vous cette histoire du patron d'une barque italienne qui s'était vu canonner par l'escadre française, laquelle tirait à blanc ou même ne tirait pas du tout; et ce coup de main projeté par la même escadre sur la Spezzia, et ces soldats qui ont posé par erreur le pied au delà de la frontière; et tout récemment nos projets criminels sur Tripoli? Je suis sûr d'en passer et des meilleurs.

Enfin cet incident de Massouah, si insignifiant et si banal, un conflit comme il s'en élève tous les jours et partout, voyez, il prend aussitôt une forme quasi menaçante. Au lieu de négocier paisiblement, ou bien de remplir, pour tout concilier, une formalité inoffensive, voilà Jupiter-Crispi tonnant sur les choux! Tous les cabinets européens sont saisis par lui de cette grave affaire.... et sous la forme que nous avons dite.

Tant que la politique extérieure de l'Italie sera menée de cette manière, il sera bien difficile de nous entendre. Peut-être le désir qui apparaît manifestement dans plusieurs feuilles italiennes importantes de renouer avec nous des relations commerciales, amènera-t-il la fin d'une petite guerre qui a ses périls.

Nous le souhaitons bien sincèrement.

Inondations et secours.

Le Conseil de ville vient de voter une somme de $5000 pour venir au secours des trop nombreuses victimes de l'inondation qui désole, depuis quatre ou cinq jours, une partie de la Nouvelle-Orléans. Des souscriptions viennent s'ajouter à ce subside accordé au malheur. Tout cela est fort bien et nous ne pouvons que remercier nos administrateurs et les honnêtes citoyens qui font ce qu'ils peuvent, le mal une fois fait, pour soulager tant d'infortunes. Il ne faudrait cependant pas trop nous vanter de nos générosités; d'abord, parce que les sommes votées et souscrites, si bon cœur qu'elles l'aient été, sont loin de répondre aux besoins des inondés; puis, parce que, dans tout ce qui arrive, il y a un peu, si ce n'est beaucoup de notre faute. Une ville n'a pas à rougir des catastrophes qui surviennent inopinément et qu'elle n'a pu prévenir ni empêcher; mais elle doit se frapper la poitrine, quand tous ces maux sont, en grande partie, les conséquences de ses négligences ou de celles des hommes qu'elle a depuis longtemps chargés de l'administrer — ce qui est absolument la même chose. Non, cent fois non, nous ne faisons pas de générosité, encore moins de charité; ce n'est que notre plus strict devoir que nous remplissons. Au fond, ce ne sont que nos propres victimes que nous secourons. Si nous avions eu un système de drainage convenable, aucun des désastres que nous avons à déplorer ne serait arrivé. La leçon que nous venons de recevoir est cruelle. Ce n'est pas la première; sera-ce la dernière? Nous n'osons l'espérer. Tant que nous n'aurons pas pris une ferme résolution, tant que des bonnes intentions nous n'irons pas droit au fait; tant que nous ne forcerons pas nos administrateurs à nous donner un bon système de drainage, il n'y aura pas de sécurité pour notre ville.

On ne peut pas dire qu'il y ait eu ici, surprise; nous connaissions le défaut depuis de longues années; nous n'avons ni su ni voulu le corriger; nous sommes, par conséquent, responsables des conséquences; Donnons donc, donnons le plus que nous pourrons, car ce sont de grandes infortunes que nous secourons, car ce n'est qu'une faute commise par nous que nous réparons.

Commissaire d'Immigration.

Le Gouverneur vient de nommer M. THOMAS W POOLE, Commissaire d'Immigration de la Louisiane.

CORRESPONDANCE.

Baie St-Louis, le 24 août 1888.

MM les Editeurs de l'*Abeille*:

Dimanche, 19 août, une cérémonie touchante avait lieu à l'église de la Baie St-Louis. Malgré les mugissements du vent, malgré le bruit de la vague se brisant avec fureur sur le rivage dès l'aube la cloche argentine de la Chapelle de la Vierge du Golfe jetait dans l'air ses notes les plus joyeuses, appelant au loin les habitants de cette gracieuse villa. Tous accouraient, en dépit de l'orage, pour rendre à la Reine des Anges, dont on célébrait la fête, un tribut d'amour et d'actions de grâces. Au dehors, le ciel était sombre. De temps à autre le soleil, perçant les nues menaçantes, portait au cœur comme un rayon d'espoir. Au dedans les autels resplendissaient de lumières, et les prières, dominant le bruit de la tempête, comme la Reine des Cieux au jour de son Assomption, montaient, montaient toujours, emportant sur leurs ailes jusqu'au trône de l'Eternel les aspirations, les suppliques des grands et des petits, des heureux et des délaissés.

Un chœur de jeunes filles avait été organisé pour la circonstance par Mmes C...... dont le zèle ne se dément jamais, surtout quand il s'agit de l'employer à une œuvre charitable et pieuse. Habilement dirigées par Mme Locquet toutes ces voix limpides, pures, avec un ensemble charmant, faisaient vibrer l'air de notes harmonieuses. Nous citerons les noms de Mme B...... et de Mlle Marie Capdevielle qui ont chanté le "Crucifix" de Faure, ce cri de sublime amour du Divin Crucifié, avec un art parfait, avec des accents émus qui ont fait tressaillir les âmes. Mme Latoussini avait consenti à faire résonner sous les voûtes de la Chapelle les notes perlées de sa voix d'artiste. Mlle Burke, ravissante jeune fille, et M. Louis Grunewald prêtaient aussi leur gracieux concours à la Vierge du Golfe.

Une allocution a été prononcée par le Rév. P. de Carrière. Touchant discours qui portera, nous l'espérons, ses fruits.

La quête a été faite par le Rév. P. Leduc dont le dévouement connu depuis tant d'années est au dessus de toute louange, de tout éloge.

Il faudrait une plume plus habile que la mienne pour décrire la solennité de cette fête. Dans tous les cas, les cérémonies chrétiennes ne se décrivent pas. Elles se sentent. Elles impriment dans l'âme un caractère qui ne s'efface pas, elles la préparent au repos, aux joies de la fête éternelle. Quant à nous restons sous le charme que nous venons de subir et demandons à la Vierge des Bois de le conserver toujours vivant et fécond dans nos cœurs.

A. B.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 18 août:

Le capt. Paul C. Kingman, ingénieur des Etats-Unis, est revenu, hier, de l'embouchure de la rivière Rouge. Il rapporte que les deux rivières baissent rapidement et que l'espoir de maintenir le chenal ouvert à travers la Vieille Rivière, diminue de jour en jour. Il va, dit-on, continuer à faire marcher le bateau dragueur "George F. Roots"; il pense ainsi maintenir un chenal navigable. Jusqu'à jeudi dernier, ajoute-t-on, le "Roots" avait réussi à conserver une profondeur de 16 à 6 pieds d'eau.

Voilà, en effet, ce que l'on dit, mais il y a loin de là à la réalité. On répète la même chose, tous les ans, à la même époque—ce qui n'empêche pas que, le 1er octobre, la Vieille Rivière est généralement fermée à la navigation, et que le coton d'Ouachita et de la Rivière Rouge est obligé, pour être transporté sur le marché, à temps, de prendre la voie ruineuse du chemin de fer. Il est grand temps de mettre un terme à ce détestable état de choses. Si les populations d'Ouachita, de la Rivière Rouge, de l'Atchafalaya et du Têche désirent avoir des communications, d'un bout de l'année à l'autre; si les hommes d'affaires de la métropole, veulent jouir des mêmes avantages, il faut que tous s'unissent, fassent des efforts communs et persistants pour obtenir que le bayou Plaquemine reste constamment ouvert. Tous les ingénieurs qui ont bien étudié la question, sur le terrain, affirment que l'ouverture de ce bayou donnera une navigation permanente.

Le *Réveil*, St. Martinville, paroisse St. Martin, du 18 août:

Une patate douce ayant 15 pouces de long et pesant deux livres, a été apportée à nos bureaux. Elle a été retirée de la terre, le 9 du mois, par *pa Brown*, un vieux nègre qui travaille sur l'habitation Keystone.

—Les terres, dans le voisinage du Pont Breaux, augmentent en valeur. Celles qui se vendaient, il n'y a que quelques années, à raison de dix piastres l'arpent, ne pourraient pas s'acheter à moins de vingt piastres, aujourd'hui. Ce fait prouve que nos amis du Pont Breaux sont en voie de prospérité. Il nous semble que si un téléphone était construit entre le Pont Breaux et St-Martinville, nous mettant en communication directe et facile avec nos voisins du haut de la paroisse, nous en tirerions tous un grand avantage. Une compagnie, par actions d'un chiffre peu élevé, pourrait construire ce téléphone.

—M. Gauthier nous a envoyé un *freight bill* du chemin de fer du Morgan La. et T. R. R. pour le transport d'un jeune veau pesant environ 125 livres, de la Nouvelle Orléans à St-Martinville. Par un tour de force dans l'art des chiffres, ce veau, qui n'a qu'un an, pèse d'après le registre, 2000 livres, poids sur lequel le compte est établi, à raison de 39 cents les 100 livres—ce qui fait la somme de $7 80.

M. Gauthier s'est adressé aux officiers de la compagnie, dans l'espoir qu'une diminution serait faite sur le compte, mais on lui a répondu que cela ne pouvait pas se faire.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 18 août:

Améliorations, partout des améliorations: voilà ce que l'on doit signaler, à Marksville; les maisons s'y multiplient avec une rapidité étonnante. Si les choses continuent sur ce pied, pendant quelque temps, Marksville finira par atteindre Bayou du Lac. Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des chemins de fer; nous avons besoin d'un service de "cars" dans nos rues, et nous l'aurons. Nous en avons déjà une ligne qui va de Marksville à ses faubourgs éloignés, sur la Rivière Rouge.

La *Revue*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 18 août:

Nous tirons les renseignements qui suivent du *Ruston Caligraph*:

Notre manufacture de conserves compte maintenant sur ses registres de 75 à 84 employés salariés, dont les gages varient de 50 cents à $4 par jour. Chaque dollar payé aux employés est dépensé ici. En outre, tout l'argent déboursé pour l'achat des fruits et des légumes va dans la poche des habitants. N'est-ce pas là un énorme bénéfice pour la communauté?

L'industrie des fruits, dans notre partie de l'Etat, sera dans peu d'années, extrêmement rémunératrice. Rien ne démontre mieux la possibilité du succès pour notre pays dans ce genre d'affaires, que notre fabrique de conserves en boîtes. Elle a prouvé au fermier que son verger, son jardin, peut lui apporter au moins autant, sinon davantage, que son maïs et son coton, surtout que ce dernier. Nous serons témoins de grands progrès, sous ce rapport, l'année prochaine.

Mardi dernier était le jour de règlement pour la fabrique; elle a payé $127 de pêches achetées, expédié cent boisseaux des mêmes fruits à la fabrique de Vicksburg, et rempli 9315 boîtes, de 3 livres, de pêches.

Depuis dix jours, les affaires de la fabrique sont brillantes; les fruits arrivent en abondance; les ouvriers suffisent à peine à la besogne et sont obligés de travailler 13 heures par jour. C'est évidemment notre meilleure institution.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 22 août:

On a beaucoup discuté les mérites et les démérites de la poire Keiffer. Ceux qui se proposent de cultiver ce fruit, feraient bien peut-être d'abandonner cette espèce, pour en cultiver d'autres, sur la qualité desquelles tout le monde est d'accord.

Nous devons ajouter qu'il n'y a pas de fruit qui vienne mieux dans notre climat que la poire. Le juge Stoner, un expert en la matière, déclare que notre pays, climat et sol, est mieux adapté à cette culture, même que la Californie et que le rapport de la poire est plus sûr que celui de la pêche. On reste étonné de voir que notre population néglige une aussi féconde source de revenu.

La poire est meilleure et plus savoureuse au goût que les trois quarts des pêches. Ce qui vient d'arriver fait bien voir quelle différence il y a entre les deux fruits: La poire n'a été que peu endommagée, cette saison, tandis que les pêchers ont été complètement détruits.

A. M. & J. Solari.—La grande épicerie de MM. A. M. & J. Solari, coin Royale et Douane, est toujours admirablement approvisionnée. Il n'y a pas de lacune dans son stock, qui comprend tous les articles imaginables—articles de choix, bien entendu. Nous appelons l'attention sur l'annonce que la maison publie aujourd'hui dans l'ABEILLE.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—M. J. G. Lallande, commis préposé au recouvrement des billets à la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, signe quelques lignes dans l'*Abeille* de ce jour où il déclare avoir été mis en possession hier pour le compte d'un client de la banque, du quart du lot de $5100 gagné par ce dernier au tirage de la loterie quotidienne de jeudi dernier. C'est au billet portant les numéros 30—32—34 que ce gain est échu, et l'heureux dont le nom ne nous est pas révélé avait payé vingt-cinq sous au bureau de M. W. McComb Holmes, rue de la Douane, 115.

Le retour à la santé rendu plus facile.—Si vous avez été malade et êtes convalescent, vous avez, généralement recours aux moyens les plus prompts et les plus sûrs de regagner votre embonpoint, vos couleurs, d'habituer votre estomac à garder les aliments. Au dire de bien des gens, l'usage, deux ou trois fois par jour, du "Hostetter Stomach Bitters" est excellent, c'est un remède dont les vertus comme tonique et dépuratif sont connues de longue date. Cet amer active la sécrétion des sucs gastriques, aide l'économie à s'assimiler la nourriture qui lui est nécessaire. Il guérit de la constipation sans fatiguer les intestins, fait du bien au foie, aux reins, à la vessie et combat la malaria et les rhumatismes à leurs débuts.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Nouvelles diverses de France.

Par arrêté en date du 10 août, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a créé une seizième section dans l'exposition d'économie sociale. Cette nouvelle section prendra pour titre "Intervention économique des pouvoirs publics" et étudiera les questions suivantes:

Œuvres, institutions et établissements d'Etat ayant pour objet l'amélioration physique, intellectuelle et morale des individus.

Intervention des pouvoirs publics dans le contrat d'échange et dans le contrat de travail.

Réglementation de la durée et du mode de travail par l'Etat ou par les municipalités.

Fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers, série de prix pour les travaux des villes.

Tarification du prix de certaines marchandises, taxe du pain, taxe de la viande, minoteries, boulangeries et boucheries municipales, laiteries municipales, restaurants populaires et bazars municipaux, pharmacies municipales, bains publics.

Magasins municipaux pour les matières premières et pour les outils des associations ouvrières.

Travaux publics considérés comme annexes de l'assistance publique.

Entreprises municipales pour le transport en commun des voyageurs, pour l'éclairage des villes par le gaz ou l'électricité.

Construction et exploitation par l'Etat des chemins de fer et des canaux.

Bureaux de placement avec ou sans monopole, Bourses du travail.

Banques de crédit nationales ou municipales pour les ouvriers ou les associations ouvrières.

Avances ou subventions consenties par les villes ou par l'Etat aux sociétés coopératives ou corporatives de production.

Responsabilité des patrons en cas d'accidents, assurances facultatives ou obligatoires contre ces accidents.

Construction d'habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur intervention.

Influence des lois qui règlent la transmission de la propriété, loi dite *homestead* pour la protection du foyer domestique.

Hygiène publique officielle, laboratoires municipaux, régime fiscal ou légal des boissons dans ses rapports avec la liberté du travail.

Intervention des pouvoirs publics dans les conflits entre les patrons et les ouvriers, subventions accordées aux grévistes dans les villes.

Intervention des pouvoirs publics pour favoriser ou restreindre l'émigration ou l'immigration, taxe de séjour prélevée sur les ouvriers étrangers, naturalisation.

Concurrence commerciale faite aux marchands sédentaires, par les marchands des quatre-saisons et les marchands forains.

Cette nouvelle section est composée comme suit: MM Léon Donnat, membre du conseil municipal de Paris, président; Yves Guyot, député de la Seine, vice-président.

MM. Burdeau, député; Fernand Faure, député; Saint-Martin, membre du conseil municipal de Paris; Paul Beurdeley, maire du 8e arrondissement de Paris, membres.

M. François Deloncle, consul, secrétaire.

La commission qui s'est réunie à Alger, sous la présidence du secrétaire général du gouvernement, pour rechercher le meilleur emploi à faire du crédit législatif de 500,000 fr. et des fonds à provenir de l'opération concertée avec le Crédit foncier pour venir en aide aux victimes des sauterelles, a terminé ses travaux. La somme à employer est de 5 millions 500,000 fr., à savoir: crédit voté par les Chambres, 500,000 fr.; fonds à provenir de l'émission des bons à lots, 5 millions.

La commission a décidé que ces fonds seront répartis de la façon suivante:

1. Sommes dues et à payer immédiatement.

Remboursement à l'Etat des sommes avancées	50,000 fr.
Sommes à payer aux militaires qui ont été détachés (80,000 journées à 0,50 et 0,75)	100,000 fr.
Main-d'œuvre indigène (2,309,742 journées à 0,50)	1,160,000 fr.
Total	1,310,000 fr.

2. Sommes à mettre en réserve pour les mesures à prendre en vue de la campagne prochaine.

Ramassage des œufs (300,000 doubles décalitres à 1 fr.)	300,000 fr.
Achat d'appareils (300 kilomètres à 1,000 fr)	300,000 fr.
Main-d'œuvre indigène (1 million 200,000 journées à 0,50 fr.)	600,000 fr.
Total	1,200,000 fr.

Cette somme, ajoutée à celle de 1,310,000 fr., forme un total de 2,510,000 fr.

Il reste donc une somme de 2,990,000 fr. La commission a décidé qu'un million serait affecté à l'achat de graines pour semences, et que le surplus serait distribué d'après les évaluations du service des contributions directes.

— La souscription aux Bons algériens faite sous les auspices du Crédit foncier, a été couverte plus de soixante fois. Pour 15 millions que le Crédit foncier demandait, il lui a été offert près d'un milliard.

Le nombre des souscripteurs a dépassé 125,000, malgré les mesures prises pour la limiter.

Après l'attribution d'un titre par souscripteur, la répartition se fera vraisemblablement sur la base de trois bons attribués pour mille bons souscrits.

Le ministre de l'agriculture a adressé aux préfets le télégramme suivant:

"La persistance des mauvais temps est de nature à causer de graves préjudices à l'agriculture. Les plus grands efforts doivent être faits pour éclairer les cultivateurs sur les procédés reconnus les meilleurs pour sauvegarder les récoltes.

"Veuillez inviter le professeur d'agriculture de votre département à se multiplier; dans la circonstance, il devra parcourir le pays pour donner des conseils aux agriculteurs et faire partout des conférences appuyées de démonstrations pratiques sur les moyens de faire les moissons en mauvais temps et de préserver les gerbes contre les fâcheux effets de l'humidité excessive.

"Il aura soin encore de renseigner les cultivateurs sur les moyens de sauver les fourrages à couper et à faucher et d'améliorer les foins rentrés dans de mauvaises conditions: ensilage, meulons, foin brun, emploi de sel, etc."

Le 9e régiment de hussards sera transféré de Belfort à Valence. Le 11e régiment de hussards sera transféré de Valence à Belfort. Ces mouvements seront terminés vers le 20 septembre.

Les départements compétents ont été saisis d'une demande tendant à obtenir que les lies de vin d'origine italienne, qui sont soumises à un droit d'entrée, en vertu du tarif spécial du 28 février 1888, soient admises au bénéfice de l'importation temporaire, au même titre que les tartres bruts.

Appelé à donner son avis, le Comité consultatif des arts et manufactures a fait remarquer que le tarif admet implicitement l'assimilation des lies de vin aux tartres bruts et qu'en toute hypothèse, on ne saurait refuser aux lies le bénéfice d'un régime concédé aux cristaux de tartre colorés, qui sont déjà des produits fabriqués.

Les deux départements du commerce et des finances ont, d'un commun accord, adopté ces conclusions sous la date du 19 juillet dernier.

Le président de la République a revêtu de sa signature un décret portant création d'un 21e régiment de chasseurs à cheval.

Le 21e chasseurs sera formé provisoirement à quatre escadrons et par prélèvement d'un escadron constitué sur chacun des 3e, 10e, 16e et 20e régiments de chasseurs. C'est le 4e escadron qui, dans chacun de ces quatre régiments, est désigné pour passer dans le nouveau corps.

Les 3e, 10e, 16e, 20e et 21e chasseurs seront complétés à cinq escadrons dès que les ressources en hommes et en chevaux le permettront.

Suivant un avis adressé par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, au département de la marine à Rostock, l'empereur Guillaume a fait parvenir une montre en or, ornée de son chiffre, au capitaine Guillot, commandant la goélette française *Antarès*, qui a contribué au sauvetage de l'équipage de la barque allemande *Charlotte Lange*.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire pour appeler l'attention sur les services qu'a rendus l'institution en vertu de laquelle on envoie à l'étranger, pour s'y perfectionner dans l'étude d'une langue vivante, des jeunes gens sortant des écoles primaires supérieures.

Mais comme les ressources de l'Etat ne sont pas très considérables, le ministre estime que l'exemple qu'il donne doit être suivi par les conseils généraux ou les municipalités. Le conseil général de Saône et Loire l'a fait, l'année dernière, en votant sur les fonds départementaux la somme nécessaire pour l'entretien en pays allemand d'un jeune boursier se destinant à l'industrie.

M. Lockroy demande aux préfets de signaler au conseil général de leur département, dans leur prochaine réunion, l'intérêt qu'il y aurait à multiplier et à généraliser ces efforts.

Nous avons eu déjà, maintes fois, l'occasion de signaler d'heureuses améliorations introduites dans le service des chemins de fer, sur l'initiative du ministère des travaux publics.

Nous avons à en constater aujourd'hui une nouvelle qui sera certainement très appréciée par les voyageurs.

Désormais, les gérants des bibliothèques gares où il n'existe ni débit, ni sous-débit de tabac, devront tenir des timbres-poste, des cartes postales, etc., à la disposition des voyageurs, aux heures de passage des trains pendant lesquelles les bibliothèques sont ouvertes.

En outre, indépendamment des boîtes installées à l'extérieur des gares, de petites boîtes mobiles seront placées, à titre d'essai, à l'intérieur d'un certain nombre de gares où s'arrêtent des trains express dans lesquels ne se trouve aucun agent des postes.

On écrit, de Copenhague, que l'on fait de grands préparatifs dans cette ville pour la réception de la délégation d'ouvriers que le Conseil municipal de Paris envoie à l'Exposition.

Le bourgmestre de Copenhague, M. Hanson, recevra solennellement les délégués ouvriers, et l'on parle d'organiser un grand banquet démocratique en leur honneur.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Heidsieck & Cie., Whiskies célèbres de Cabin, Reit & Cie.
10 déc—1an

Avis.

$5,100.

Nlle Orléans, 24 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement un quart du billet de combinaison Nos 30—32—34, classe 301, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Cent Piastres, le jeudi 23 août 1888, le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq sous, au bureau de W. McComb Holmes, 115 rue Douane, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la compagnie.

J. G. LALLANDE,
Pour la New Orleans National Bank, Ville.
25 août—1f

A louer.

La propriété No 31 rue Bourbon près Douane: maison et magasin à louer ensemble ou séparément.

A. & C. DENIS,
No 104 rue du Canal.
25 août—PPP

A. M. & J. SOLARI,
COIN ROYALE & DOUANE.

Ont en magasin et en débarquement:
100 caisses 1/4 Btes Sardines Gillet 14/16 poissons.
200 caisses 1/4 Btes Sardines Gillet 8/12 poissons.
1000 caisses Cerises à l'Eau-de-Vie, Qts Pts et 2/3 flacons.
200 paniers Huile d'Olive Plagniol.
100 caisses " Vierge, J. L. Duret &Co.
50 caisses Fromage Tête de Maure, nouveau.
2000 livres Fromage Romain.
1000 " Fromage Canestrato.
200 " Fromage Parmesan.
503 " Fromage Cacio Cavallo.
100 Btes ferblanc de 10 livres Anchois au sel.
50 caisses Confitures des Shakers.
1000 livres Chocolat Menier, de Paris.
1000 " Maillard, de New York.
50 barils Chow-Chow de Crosse & Blackwell.
25 " Olives de Séville, "
25 août—3f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les sociétaires sont notifiés que l'Assemblée Générale Trimestrielle aura lieu à l'Asile, le DIMANCHE, 26 du courant, à 5 heures P. M.

Seconde discussion pour amender l'Art. 28 de la Constitution.

Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.
24 août—3f

A louer.

Une jolie maison de résidence avec toutes les améliorations modernes, et une écurie attenant, convenable pour un entrepreneur de pompes funèbres, située rue St-Louis, près Bourbon, 78. Aussi un piano Mathushek à vendre. S'adresser sur les lieux.
19 août—3 sem PP

M. Alfred Roman,

Ex-juge de la Cour Criminelle, ayant repris l'exercice de sa profession, a ouvert son cabinet au No 26, rue Carondelet, au 1er. Il donnera toute son attention aux affaires civiles et criminelles qui lui seront confiées. Il s'occupera plus spécialement de causes criminelles à la Nlle-Orléans et dans les paroisses St. Charles, St. Jean-Baptiste, St. Jacques et Ascension.
11août—1m.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouve toujours chez M. Forest, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine; 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de Zinfandel.
17 fév 88—1anPP

$300,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans 13 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la First National Bank of Deadwood, Dak., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle Orléans, Lne.

$300,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Amos Marsh, Orange, N. J., par l'entremise de la Adams Express Company of New York, un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

$300,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 8 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

VARELLIO GRISAFFI.
Rue Front, près du Ferry de la rue Jackson, Gretna, Lne.

$300,000.

Avis.

Nlle-Orléans, 13 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de F. L. Dant, Rowland, Ky., par l'entremise de la Citizens National Bank of Louisville, Kentucky, un vingtième du billet No 3,894, tirage à numéro simple, Classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Charles Wiess, Altoona, Pa., par l'entremise du Second National Bank of Altoona, Pa., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle Orléans, Lne.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres le mardi, 7 août 1888, vendu à Cincinnati, Ohio, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

AUG. HARTDEGEN,
Columbus, Ohio.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 15 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, par l'entremise de la Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Peter Klein, 99 East Kenzie street, Chicago, Ill., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent du Southern Express Company, Nouvelle Orléans Lne.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Ellis Richardson, Fort Worth, Tex., par l'entremise de la Merchants National Bank of Fort Worth, Tex., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

H. JOS. DRUHAN.
Courtier de la State National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$300,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mary L. Calender, 834 Broadway, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Wells Fargo Express Co., Nlle-Orléans, Lne.

$300,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Joseph Fishbrough, 129 First Street, Elizabeth, N. J., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

B. W. CASON,
Agent U. S. Express Co., Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 18 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. M. Wooldridge, Gillam, Mo., par l'entremise de la Citizen's Stock Bank de Slater, Mo., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Courtier de la New Orleans National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 22 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Alonzo Edwards, Ithaca, N. Y., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

LES soussignés certifient qu'ils avaient en recouvrement pour le compte d'un correspondant à Oxford, Miss., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

BICKHAM & MOORE,
313 rue Gravier, Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

O. G. TREPAGNIER.
Bonnet Carré P. O., Paroisse St Jean-Baptiste, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 15 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, par l'entremise de Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nlle-Orléans, 16 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de J. Spiro, Michigan City, Ind., par l'entremise du First National Bank of Michigan City un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de S. Goldfarb, 192 Division street, New York, un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

$100,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Stewart & Bradway, Bridgeport, Ind., par l'entremise de la Indiana National Bank de Indianapolis, Ind., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Courtier de la New Orleans National Bank, Nouvelle Orléans, Lne.

$50,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Hugh Leddy, No 59 Broadway, New York, un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle Orléans, Lne.

$50,000

Avis.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$50,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Merchants Bank of Atlanta, Ga., un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, vendu à la Nouvelle Orléans, Lne., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle Orléans, Lne.

$50,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Bellramini, 59 Broadway, New York City, un dixième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation dudit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

$50,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la National Bank of Commerce, Kansas City, Mo., un dixième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

H. KINLER.
Courtier de la Union National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

$50,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Henry Hildenbrand, New York, un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE.
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

$25,000.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de H. McManus, 612 South Twenty seventh street, Omaha, Neb., par l'entremise de la Commercial Bank de Omaha Neb., la moitié du billet No 84,769, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, moitié qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Vingt-Cinq Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation de la dite moitié au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change Louisiana National Bank, Nlle Orléans, Lne.
25août—2f PP

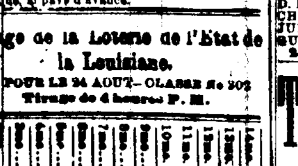

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 AOUT—CLASSE No 302
Tirage de 4 heures P. M.

10 1 70 11 5 24 15 19 68 64 33

Les tirages ci-dessus, publiés dans les journaux principaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 24 août 1888—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
ALEX. HARRIS,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans les succursales.

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar

40 sous
Pantoufles légères pour dames.
50c, 75 sous
Pantoufles légères pour dames.
85 sous
Bottes à boutons bien finies, fillettes.
75 sous, $1.00
Pantoufles ouvragées pour messieurs.
$1.25
Souliers bas cousus, pour messieurs.
$2.00
Chaussures cousues, pour messieurs.
$2.50 à $3.00
Belles bottes Fines pour dames.

—IMMENCE ASSORTIMENT DE—
Chaussures en tous genres pour garçons.
Grande variété de Chaussures pour hommes.

Maison ouverte le samedi jusqu'à 10 heures du soir.

L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse,
3 mars—6 m—sam dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov 87—1an

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 119 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

APPEL A QUI SE SOUVIENT.

L'auteur du "Franc-Salomon" affaibli par l'âge et la maladie est incapable depuis près de quatre ans de gagner son existence par un travail qui lui convienne et se trouve dans une situation désastreuse, que nous voulons soulager de notre mieux. Formés en *Comité de bon souvenir*, nous faisons un chaud appel à ceux qui n'ont pas oublié l'œuvre courageuse du vieil écrivain.

Nous avons choisi, pour notre *Président* et pour *Receveur* M. Alcée Labat, 310 S. Rampart, lequel conservera les noms des donataires en vue d'en faire tel usage que pourront indiquer les circonstances.

LE COMITÉ.
L'auteur du "Franc Salomon" demeure rue Tremé 194 dans la cour.
24 août—

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100......Rue du Canal......100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIRÉES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant se convaincre de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.
22 août

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. DALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS F. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LABOUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO ....Président.
D. FATJO ....Vice-Président.
J. E. TOURNÉ ....Caissier.
Dépôts reçus et intérêts qu'ils ...
20 mai—6 mois

AMUSEMENTS.

WEST END.
Pendant une semaine seulement.
Engagement de la plus grande VIRTUOSE CORNETTISTE du monde,
MLLE ALICE RAYMOND,
—à partir du—
Dimanche, 19 août 1888.
Pendant une semaine seulement.
18 août—8t

INSTITUTIONS.

Institut Picard.
Pensionnat et Externat pour jeunes filles.
Réouverture des classes Lundi 3 septembre.
Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 372 Esplanade.
25 août—2 mois.

COLLEGE JEFFERSON,
Paroisse St-Jacques, Lne,
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.
Est situé dans une des sections les plus salubres de l'Etat. Il est sur les rives du fleuve Mississipi, 50 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur et les trains du Mississippi Valley et du Texas Pacific.
Conditions modérées. La prochaine session commence le 2 octobre. Pour plus amples détails, s'adresser au Très Rév. Thomas Bourg, Convent P. O. Paroisse St Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, Alger, Lne.
24août—2 oct.

Collège Commercial St-Stanislas,
A la Baie St-Louis.
Ce Collège fera la réouverture de ses classes le 13 septembre prochain. Le cours comprendra toutes les branches nécessaires à une éducation commerciale complète. Se procurer des prospectus en s'adressant au Collège.
14 août—1 m

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 12 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant.
28 juil—2m Farmdale P. O., Ky.

BEQUILLES,
BAS ÉLASTIQUES,
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc. dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT.
200 St Charles, entre Julia et St Joseph.
3 mai—1 an

Philip Werlein,
135....RUE DU CANAL....135

LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.

$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.

Grandes Réductions.
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici offerts maintenant.

VENEZ ET EXAMINEZ.
16 déc—

American Homestead Company
de la Nlle-Orléans.
Organisée en 1883.

Capital autorisé	$3,000,000
Capital souscrit	$844,600
Capital payé	$300,820

Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.

Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.

Officiers depuis l'organisation:
ERNEST MILTENBERGER, Président, 34 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 ...
WM FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall.
22 juil—1an